

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N°B 17/104

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION D'ETUDE

THIONVILLE - Cœur de ville - Revitalisation - E P09EC70B002

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Thionville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son centre-ville incluant l'étude de la structure foncière et des diagnostics techniques sur certains bâtiments qui seront ciblés suite au diagnostic, en vue de le revitaliser,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et 50% par la commune de Thionville,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Thionville et la communauté d'agglomération Portes de France Thionville la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

TE 3 1 UL - 50131

Le Préfet de Région.

Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration.

Julien FREYBURGER